et deux jours avant de la Commune de la Valette et y résidant, fils
Maçon et légitime de jean François angier et de Sainte Marie Hélène
Dîme Port ; et Claire Marguerite imare native de Toulon
et résidant à la Valette agée de vingt cinq ans sept mois et
dix jours, fille Maçonne et légitime de feu jean Baptiste
et de feue Marguerite arnaud Dautre part, Le dit Joseph
Marie angier divorcé avec la dite Claire Pastel ; lesquels
futurs conjoints étant accompagnés des citoyens François
Turrel instituteur, Joseph aurel Menuisier, Louis Dominique,
Blaise alexar tonnelier et Joseph Letty agriculteur tous agés de plus
de vingt ans et résidant en cette Commune, un extrait
de l'acte de publication délivré par l'officier public de la dite ci de la
valette ; un extrait acte de naissance du futur
portant qu'il est né à la valette le 7 Novembre 1756. Conseil
un celui de la future portant qu'elle est née à Toulon le 21 avril
1754 un extrait acte de divorce. Les parties
ayant de nouveau déclaré leur mutuel consentement au
mariage qui leur a été fait dite qualité prononcé avec ton
de mariage qui leur a été fait dite qualité prononcé avec ton
de la loi que Joseph Marie angier et Claire Pastel
de la loi que Joseph Marie angier et Claire Pastel
Le Notaire que Joseph Marie angier et Claire Pastel
Le Notaire que Joseph Marie angier et Claire Pastel
Claire Marguerite imare sont unis en mariage de leur gré
Ci Dessus et ainsi cette que Ci Sujet avec et témoin
et les parties ont déclaré ne le savoir. approuvant la
nature de leur actes.

Fait au temple décadaire de Cantons de la garde les jour
mois et année dessus.

Letty Mourchout

Turrel aurar portal

L'an huit de la république française un et indivisible
et le deux floréal par devant moi
de la administration municipale de Cantons de la garde département
du Var, chargé par l'article 4 de la loi du 13 fructidor an
6 des fonctions d'officier public quant aux Celebrations des
Joseph Mariage des citoyens de la Cantons ; sont comparus
Pierre Contractant Mariage les citoyens Joseph Antoine Pierre
et Rosalie de la Commune d'Ollioules Cheveux et Cette Dite
fille Maçon et légitime de feu Pierre et de Marguerite Pidet
Dîme Port ; et Rosalie Clément native de la Commune de la
haute ville et domiciliée en cette Commune de la garde fille
Maçon et légitime Antoine et de Claire angier Dautre
part ; les dits citoyens Antoine Pierre veuf de Claire Victoire Guibaud
et la dite citoyenne Clément veuve de jean François Jaquet
lesquels futurs conjoints étant accompagnés des citoyens
Noël Claude Brun Joseph Simonnet propriétaire, jean
Joseph Marque Notaire public et François Turrel instituteur
tous agés de plus de vingt ans et résidant en cette Commune
Témoins requis soussignés ; vu les actes de publications
du dit Mariage par devant officier public de la ci de la
Garde et de Ollioules ; vu l'extrait acte de naissance
de la future portant qu'elle est née le 30 du mois
d'avril et l'an Sept cent quarante deux ; au Celui de future
portant qu'il est né à Toulon le vingt trois avril et l'an Sept cent
quarante quatre, vu l'extrait acte du décès de Claire victoire
Guibaud épouse Antoine ci devant du citoyen Joseph Pierre ; vu
Celui de jean François Jaquet époux en son vivant de la
dite Rosalie Clément ; les parties ayant de nouveau
déclaré leur mutuel consentement au dit Mariage